



**Crédit de 803 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour les locaux destinés à accueillir un accueil parascolaire, un restaurant scolaire et une ludothèque, situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de Swiss Prime Site Immobilien AG sis route de Meyrin 49 (PR-1697 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 74 oui et 1 abstention

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 803 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour les locaux destinés à accueillir un accueil parascolaire, un restaurant scolaire et une ludothèque, situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment de Swiss Prime Site Immobilien AG sis route de Meyrin 49.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 803 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2035.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alpha Oumar Dramé

Le Président :

Ahmed Jama